

Fondation Québec Philanthrope

États financiers
31 décembre 2023



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de la
Fondation Québec Philanthrope

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Fondation Québec Philanthrope** (la «Fondation»), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Québec, Canada
Le 24 avril 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129648

Fondation Québec Philanthrope

Bilan

Au 31 décembre

	2023	2022
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 731 440	4 815 987
Débiteurs [note 3]	677 998	1 156 102
Frais payés d'avance	18 416	5 600
Total de l'actif à court terme	5 427 854	5 977 689
Placements [note 4]	79 680 455	71 001 358
Valeur de rachat de polices d'assurance vie [note 5]	836 986	813 912
Immobilisations corporelles [note 6]	9 404	17 895
	85 954 699	77 810 854
Passif et actifs nets		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus [note 7]	154 906	69 538
Dons reportés	116 906	338 885
Total du passif à court terme	271 812	408 423
Actifs nets		
Fonds philanthropique affecté [annexe I]		
Capital [note 8]	79 121 868	71 535 492
Montants distribuables	5 744 834	5 400 756
	84 866 702	76 936 248
Fonds d'administration [annexe II]		
Non affecté	806 781	448 288
Investi en immobilisations corporelles	9 404	17 895
	816 185	466 183
	85 682 887	77 402 431
	85 954 699	77 810 854

Engagement [note 12]

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Conseil

Administrateur

Administrateur

Fondation Québec Philanthrope

État des résultats et de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre

	2023				2022
	Fonds philanthropique affecté [annexe I] \$	Fonds d'administration [annexe II] \$	Transactions interfonds \$	Total \$	Total \$
Produits					
Dons	9 270 049	54 380	96 416	9 420 845	8 737 758
Revenus de placements [nets des frais de gestion de 412 668 \$ en 2023 et de 395 068 \$ en 2022]	1 465 512	160 930	—	1 626 442	1 253 910
Variation de la juste valeur des placements	5 913 356	—	—	5 913 356	(5 962 382)
Variation de la valeur de rachat des polices d'assurance vie	23 074	—	—	23 074	251 035
Honoraires d'administration des fonds sous gestion et des fonds philanthropiques affectés	—	1 135 334	(913 668)	221 666	235 817
Autres produits	—	326 680	—	326 680	25 371
	16 671 991	1 677 324	(817 252)	17 532 063	4 541 509
Charges					
Aide financière	7 734 602	—	96 416	7 831 018	5 362 967
Honoraires d'administration des fonds philanthropiques affectés	913 668	—	(913 668)	—	—
Coût des polices d'assurance vie	93 267	—	—	93 267	351 990
Frais d'administration [annexe III]	—	1 295 199	—	1 295 199	1 173 355
Activités philanthropiques	—	32 123	—	32 123	28 170
	8 741 537	1 327 322	(817 252)	9 251 607	6 916 482
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	7 930 454	350 002	—	8 280 456	(2 374 973)
Actifs nets au début de l'exercice	76 936 248	466 183	—	77 402 431	79 777 404
Actifs nets à la fin de l'exercice	84 866 702	816 185	—	85 682 887	77 402 431

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fondation Québec Philanthrope

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	8 280 456	(2 374 973)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Variation de la juste valeur des placements	(5 913 356)	5 962 382
Variation de la valeur de rachat des polices d'assurance vie	(23 074)	(251 035)
Amortissement des immobilisations corporelles	8 491	8 491
Revenus de placements réinvestis	(1 809 727)	(1 552 291)
Frais de gestion perçus à même les placements	412 668	395 068
	<u>955 458</u>	<u>2 187 642</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement [note 10]	<u>328 677</u>	<u>(439 477)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 284 135</u>	<u>1 748 165</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(3 890 676)	(3 150 773)
Produit de la cession de placements	2 521 994	2 246 633
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 368 682)</u>	<u>(904 140)</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>(84 547)</u>	<u>844 025</u>
Trésorerie et des équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>4 815 987</u>	<u>3 971 962</u>
Trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>4 731 440</u>	<u>4 815 987</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

1) Statuts constitutifs et nature des activités

La Fondation Québec Philanthrope [la «Fondation»] est une fondation publique constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. Ses activités consistent principalement à promouvoir la philanthropie, notamment par la création de fonds philanthropiques et l'attribution d'aide financière. De plus, la Fondation peut gérer des fonds qui lui sont confiés à des fins de gestion par des organismes de bienfaisance enregistrés.

La Fondation est membre de l'organisme Fondations communautaires du Canada.

2) Principales méthodes comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, «Normes comptables pour les organismes sans but lucratif», qui énoncent les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif au Canada, et comprennent les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Comptabilisation des produits

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Les apports en dotation pour les fonds philanthropiques sont constatés dans le fonds philanthropique affecté lorsqu'ils sont reçus. Les apports en dotation afférents aux activités d'administration sont inscrits à titre de produits du fonds d'administration dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans le Fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus.

Les dons reçus devant être distribués à court terme, selon le désir des donateurs, sont inscrits à titre de montants distribuables dans les Fonds philanthropiques affectés.

Les revenus de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et sont présentés, nets des frais de gestion afférents.

Les produits tirés des activités philanthropiques, les dons et les honoraires d'administration sont comptabilisés lorsqu'un arrangement existe ou que la promesse de don est signée par le donateur, que les services ont été rendus ou que les activités aient été réalisées, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

Description des fonds

Fonds philanthropique affecté

Le Fonds philanthropique affecté est constitué du capital et des montants distribuables. Le capital comprend les dons qui, selon les spécifications des donateurs, doivent être conservés à perpétuité ou sont distribuables à une date déterminée. Les montants distribuables sont composés des rendements distribuables établis en conformité avec la politique de distribution de la Fondation et des montants reçus de donateurs et destinés à être directement distribuables.

La politique des montants distribuables pour le capital prévoit que l'allocation annuelle des rendements des placements s'effectue selon l'ordre suivant :

- Frais de gestion des placements
- Frais d'administration
- Rendements distribuables
- Capitalisation

Les rendements distribuables sont déterminés annuellement sur la base du capital de l'exercice précédent selon la politique qui indique présentement 3,5 %. Les créateurs de fonds peuvent demander d'augmenter le montant des rendements distribuables au-delà du taux cible annuel en conformité avec les paramètres établis dans la politique des montants distribuables de la Fondation.

Les montants distribuables comprennent également des dons qui, selon les spécifications des donateurs, doivent être distribués à court terme.

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration regroupe les activités courantes de fonctionnement de la Fondation et les activités relatives aux immobilisations corporelles nécessaires au fonctionnement de la Fondation.

Instruments financiers

La Fondation comptabilise initialement un instrument financier créé, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les instruments d'emprunt ou les instruments de capitaux propres contractés dans une opération entre apparentés qui sont cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt pour lesquels les données d'entrée sont observables et les instruments dérivés sont également comptabilisés initialement à la juste valeur.

La Fondation comptabilise les coûts de transaction dans le résultat net de la période où ils sont engagés. Par contre, les instruments financiers contractés dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont ajustés en fonction du montant des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

Fondation Québec Philanthrope

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

Par la suite, la Fondation évalue les instruments financiers comme suit :

- les placements à la juste valeur;
- l'ensemble des autres actifs financiers, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les débiteurs (à l'exception des sommes à recevoir de l'État) au coût après amortissement;
- l'ensemble des passifs financiers, qui comprennent les créditeurs et frais courus, au coût après amortissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Fondation sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance de trois mois ou moins.

Placements

Les placements comptabilisés à la juste valeur représentent les instruments de capitaux propres transigés sur un marché actif, de même que les placements dans des titres de créance ou des titres de capitaux propres désignés par la Fondation comme étant évalués à la juste valeur. Les placements doivent être désignés lorsqu'ils sont initialement comptabilisés. Dans le cas d'un instrument de capitaux propres évalué à la juste valeur parce qu'il était transigé sur un marché actif, cette désignation peut être effectuée au moment où l'instrument cesse d'être transigé sur un marché actif. Cette désignation est irrévocable.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats. Les coûts de transaction liés à l'acquisition ou à la cession de ces titres sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle ces coûts sont engagés.

Polices d'assurance vie

Les polices d'assurance vie sont inscrites à leur valeur de rachat. La variation de la valeur de rachat est inscrite aux résultats annuellement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Améliorations locatives
Équipement informatique

Durée résiduelle du bail
3 ans

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

Dépréciation

Actifs financiers évalués au coût et au coût après amortissement

S'il existe des indications d'une dépréciation possible, la Fondation doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Le montant de toute perte de valeur est déterminé en comparant la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des trois montants suivants :

- i) pour un actif financier créé ou acquis dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions de pleine croissance, la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif, et pour un instrument d'emprunt financier contracté dans une opération entre apparentés, le montant des flux de trésorerie non actualisés attendus de l'actif, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument;
- ii) le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de clôture.
- iii) la valeur de réalisation attendue par la Fondation de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, nette de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

Une moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure où l'amélioration peut être rattachée à un événement survenu après la comptabilisation de la moins-value, mais la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la moins-value n'avait pas été comptabilisée.

Actifs à long terme amortissables

Les immobilisations corporelles, sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. L'existence d'une dépréciation est établie en comparant la valeur comptable d'un actif destiné à être conservé et utilisé au total des flux de trésorerie non actualisés résultant de son utilisation et de sa sortie. S'il est établi que l'actif a subi une dépréciation, la perte de valeur devant être comptabilisée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la juste valeur, laquelle est généralement calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge aux résultats de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

Opérations conclues en devises

Les opérations conclues en devises sont converties selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, les éléments d'actif et de passif non monétaires, aux taux de change d'origine et les postes de l'état des résultats au taux de change moyen de l'exercice, à l'exception de l'amortissement qui est converti à son cours d'origine. Tous les gains ou pertes de change sont de nature courante et sont inclus aux résultats.

Impôts sur les bénéfices

La Fondation n'est pas assujettie aux impôts sur les bénéfices en raison de son statut de fondation publique.

Fondation Québec Philanthrope

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

3) Débiteurs

	2023 \$	2022 \$
Apports à recevoir et autres débiteurs	636 698	1 093 466
Sommes à recevoir de l'État	41 300	62 636
	677 998	1 156 102

4) Placements

	2023 \$	2022 \$
Fonds communs de placements	72 909 937	64 544 795
Obligations	6 770 518	6 456 563
	79 680 455	71 001 358

5) Polices d'assurance vie

La Fondation a été désignée comme étant propriétaire et bénéficiaire de polices d'assurance vie. Au 31 décembre 2023, le capital assuré de ces polices d'assurance vie totalise 11 542 477 \$ [11 507 717 \$ en 2022].

6) Immobilisations corporelles

	2023		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
Améliorations locatives	23 040	14 530	8 510
Équipement informatique	17 030	16 136	894
	40 070	30 666	9 404

	2022		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
Améliorations locatives	23 040	12 191	10 849
Équipement informatique	18 457	11 411	7 046
	41 497	23 602	17 895

Fondation Québec Philanthrope

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

7) Crédoiteurs et frais courus

	2023	2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	81 658	15 540
Salaires et vacances à payer	73 248	53 998
	154 906	69 538

8) Capital

Au terme des ententes conclues entre les donateurs et la Fondation, les dons demeurent la propriété de la Fondation et des modalités de versement de l'aide financière sont prévues dans une perspective perpétuelle, pour une période de plus de 5 ans, pour une période de 1 an à 5 ans ou au cours de la prochaine année. Les montants de capital compris dans le Fonds philanthropique affecté se répartissent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
À perpétuité	72 065 040	64 768 137
Plus de 5 ans	5 631 903	6 583 478
De 1 an à 5 ans	1 311 894	71 430
Moins de 1 an	112 315	112 447
	79 121 152	71 535 492

9) Fonds sous gestion

Dans le cadre de ses activités, la Fondation gère des sommes totalisant 23 511 119 \$ [23 207 958 \$ en 2022] qui lui sont confiées par des organismes de bienfaisance enregistrés, notamment dans le cadre des programmes Mécénat Placements Culture et Placement Réussite.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

10) Flux de trésorerie

L'incidence de la variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement se résume comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Débiteurs	478 104	(734 504)
Frais payés d'avance	(12 816)	2 029
Créditeurs et frais courus	85 368	(33 002)
Dons reportés	(221 979)	326 000
	<u>328 677</u>	<u>(439 477)</u>

11) Instruments financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers découlant d'opérations relatives aux instruments financiers. L'information ci-dessous est utile pour évaluer l'étendue des risques auxquels la Fondation est exposée.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Fondation est exposée à ce risque relativement à ses débiteurs (à l'exception des sommes à recevoir de l'État) et ses placements en obligations. Au 31 décembre 2023, ces placements en obligations représentent 6 770 518 \$ [6 456 563 \$ au 31 décembre 2022].

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation effectue le suivi de ses créances. La Fondation ne croit pas être exposée à un degré de risque plus élevé que la normale à l'égard de ses débiteurs.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. La Fondation est exposée à ce risque, car certains de ses placements en fonds communs de placements détiennent des titres en devises étrangères. Au 31 décembre 2023, ces placements en dollars canadiens représentent 40 813 690 \$ [36 046 974 \$ au 31 décembre 2022].

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La Fondation est exposée à ce risque à l'égard de ses créditeurs et frais courus.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Fondation est exposée à un risque de juste valeur relativement à ses placements portant intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2023, ces placements portant intérêt à taux fixe représentent 6 770 518 \$ [6 456 563 \$ au 31 décembre 2022].

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché [autre que celle découlant du risque de taux intérêt], que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est exposée au risque de prix autre à l'égard de ses placements dans des instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif.

Pour gérer le risque de change, de taux d'intérêt et de prix autre, la Fondation a mis en place une politique de placements dont l'objectif général est d'optimiser le rendement des placements tout en assumant un niveau de risque approprié. Le portefeuille est diversifié par une approche risque-rendement dans l'objectif de conserver la valeur du capital en fonction des contraintes de distribution.

12) Engagement

La Fondation s'est engagée jusqu'en septembre 2027 pour la location de ses bureaux. Les loyers minimums futurs totalisent 278 097 \$ et comprennent les versements annuels suivants pour les quatre prochains exercices : 2024 – 72 730 \$; 2025 – 73 614 \$; 2026 – 74 719 \$ et 2027 – 57 034 \$.

Fonds philanthropique affecté

Exercice clos le 31 décembre

	2023			2022
	Capital	Montants distribuables	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Dons	4 421 864	4 848 185	9 270 049	8 661 801
Revenus de placements [nets des frais de gestion de 412 668 \$ en 2023 et de 395 068 \$ en 2022]	1 465 512	—	1 465 512	1 208 207
Variation de la juste valeur des placements	5 913 356	—	5 913 356	(5 962 382)
Variation de la valeur de rachat des polices d'assurance vie	23 074	—	23 074	251 035
	11 823 806	4 848 185	16 671 991	4 158 661
Charges				
Aide financière	10 768	7 723 834	7 734 602	5 351 601
Honoraires d'administration des fonds philanthropiques affectés	882 606	31 062	913 668	709 380
Coût des polices d'assurance vie	93 267	—	93 267	351 990
	986 641	7 754 896	8 741 537	6 412 971
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	10 837 165	(2 906 711)	7 930 454	(2 254 310)
Actifs nets au début de l'exercice	71 535 492	5 400 756	76 936 248	79 190 558
Transferts internes	(314 404)	314 404	—	—
Distributions annuelles	(2 936 385)	2 936 385	—	—
	68 284 703	8 651 545	76 936 248	79 190 558
Actifs nets à la fin de l'exercice	79 121 868	5 744 834	84 866 702	76 936 248

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds d'administration

Exercice clos le 31 décembre

	2023			2022
	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Dons	54 380	—	54 380	64 591
Revenus de placements	160 930	—	160 930	45 703
Honoraires d'administration des fonds sous gestion et des fonds philanthropiques affectés	1 135 334	—	1 135 334	945 197
Autres produits	326 680	—	326 680	25 371
	1 677 324	—	1 677 324	1 080 862
Charges				
Frais d'administration [annexe III]	1 286 708	8 491	1 295 199	1 173 355
Activités philanthropiques	32 123	—	32 123	28 170
	1 318 831	8 491	1 327 322	1 201 525
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	358 493	(8 491)	350 002	(120 663)
Actifs nets au début de l'exercice	448 288	17 895	466 183	586 846
Actifs nets à la fin de l'exercice	806 781	9 404	816 185	466 183

Voir les notes afférentes aux états financiers

Frais d'administration

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
	\$	\$
Salaires, honoraires et charges sociales	841 773	774 258
Donation	106 753	16 240
Loyer	77 225	76 274
Publicité, promotion et frais de représentation	69 426	47 468
Autres frais d'administration	61 447	39 010
Support et équipement informatique	40 783	54 545
Services professionnels	32 795	104 332
Fournitures de bureau et papeterie	17 677	14 681
Aménagement des locaux	15 141	15 086
Frais bancaires	11 432	7 968
Taxes municipales	7 663	7 477
Télécommunications	4 593	7 525
Amortissement des immobilisations corporelles	8 491	8 491
	1 295 199	1 173 355

Voir les notes afférentes aux états financiers